

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUILLET 2008**

**Délibération
n° 2008.07.31.B**

**Acquisition d'une
benne à ordures
ménagères - 2 lots :
appel d'offres ouvert**

LE TROIS JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 juin 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES - 2 LOTS : APPEL D'OFFRES OUVERT

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules du service des déchets ménagers, le conseil communautaire a approuvé par délibération n°392 du 23 novembre 2007 le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères – 4 lots.

La procédure a été déclarée sans suite pour le lot 1 « un châssis cabine » et le lot 2 « carrossage benne à ordures ménagères » pour motif d'intérêt général (adaptation du cahier des charges).

Il convient donc de lancer une nouvelle procédure.

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé.

LOT 1 : 1 châssis cabine

- Châssis cabine de type BOM (benne à ordures ménagères)
- PTAC de 12T environ
- Largeur de voie arrière 2200 mm environ

LOT 2 : 1 carrossage benne à ordures ménagères

- Une capacité de 8 m³ environ
- Lève conteneur double chaise
- Pesée embarquée

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le montant estimatif des lots est de 150 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 17 juin 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2182 – fonction 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
10 juillet 2008	11 juillet 2008